



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 novembre 2020

3000 personnes évacuées et mises à l'abri dans une opération conduite à Saint-Denis (93)

Les services de la préfecture de Police et de la préfecture de Seine-Saint-Denis ont procédé conjointement à une opération de démantèlement d'un campement illicite à Saint-Denis (93). Cette opération s'est accompagnée d'une mise à l'abri des occupants avec les services de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Un campement illicite de migrants s'est constitué à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). L'occupation de ce site met en péril la salubrité et la sécurité des occupants et des riverains, notamment face à la Covid-19. Le campement dit de l'Ecluse est en effet situé à proximité immédiate de l'autoroute A1 et d'un canal. Par ailleurs, de nombreux actes de délinquance ont été constatés aux abords du campement.

Dans ce contexte, la préfecture de Police et la préfecture de Seine-Saint-Denis ont décidé de procéder au démantèlement de ce campement illicite, et de mettre à l'abri, avec les services de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, ses occupants dans des structures d'hébergement temporaire réparties sur l'ensemble du territoire francilien.

La préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris met en place différentes mesures, avec l'appui des préfectures, des collectivités franciliennes et des partenaires associatifs, afin de permettre que chaque personne en situation de rue puisse bénéficier d'une protection pendant cette crise sanitaire.

Ce matin, 3000 personnes, dont 400 en famille, ont été prises en charge par les services de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris et se sont vues proposer une situation d'hébergement d'urgence. Ces personnes bénéficieront d'un diagnostic social, sanitaire et administratif.

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Marc Guillaume, le préfet de Police, Didier Lallement et le préfet de Seine-Saint-Denis, Georges-François Leclerc remercient l'ensemble des acteurs mobilisés ayant permis de conduire avec succès cette opération : agents des services de l'État, des services municipaux des villes concernées et acteurs associatifs.

Un diagnostic social, sanitaire et administratif pour toutes les personnes mises à l'abri

A leur arrivée dans la structure d'hébergement temporaire, il est proposé aux personnes de réaliser un test de dépistage antigénique de la COVID-19. En cas de test positif, il leur est proposé une orientation vers un centre réservé aux personnes testées positives dont l'état de santé ne requiert pas d'hospitalisation. A compter de demain, il sera proposé à toutes les personnes mises à l'abri des bilans d'orientation sanitaire permettant d'accéder au dépistage et à la prise en charge d'autres pathologies aiguës ou chroniques.

A l'issue de leur évaluation administrative, les personnes sont redirigées vers des structures adaptées à leur situation, qu'il s'agisse de structures du Dispositif National d'Accueil (HUDA, CADA...) pour les demandeurs d'asile, de Centres provisoires d'hébergement pour les réfugiés ou de structures d'hébergement généraliste de droit commun (halte de nuit, hôtel social, ...).

L'Etat engagé auprès des sans-abris face à la crise sanitaire

Les services de l'Etat en Île-de-France sont pleinement mobilisés afin que chaque personne en situation de rue, quel que soit son statut, puisse se voir proposer une solution d'hébergement.

Face à l'urgence sanitaire et à la nécessité de protéger les plus fragiles sans possibilité d'isolement, l'Etat a mobilisé 13 700 places d'hébergement supplémentaires lors du premier confinement. Parmi celles-ci, on comptabilise 8 802 nouvelles places ayant notamment permis de desserrer les structures d'hébergement pour la mise en œuvre des gestes barrières, ainsi que 4 900 places mobilisées dans le cadre du « plan hiver 2019 -2020 » maintenues ouvertes.

Depuis le 18 octobre, l'ensemble des places précédemment ouvertes ont été pérennisées, auxquelles ont été ajoutées 1651 nouvelles places ouvertes au titre du « plan hiver 2020-2021 » et 648 nuitées hôtelières supplémentaires. Au total, ce sont donc 133 000 places qui sont actuellement mobilisées chaque nuit en Île-de-France. Les accueils de jour restent ouverts pendant la période de confinement afin d'accueillir les personnes en situation de rue. Les maraudes sont également renforcées. Des places supplémentaires d'hébergement pourront être mobilisées, au fil de la crise et selon les besoins conformément aux instructions de la ministre chargée du logement.

Pour accompagner les sans-abris malades de la Covid-19, les services déconcentrés de l'Etat, en lien avec l'ARS, ont mobilisé au plus fort de la crise environ 550 places d'hébergement pour les sans-abris malades dans 12 centres dédiés en Ile-de-France et 160 places dites « SAS » pour les personnes en attente du résultat d'un test. Aujourd'hui, deux centres Covid+ et deux centres SAS demeurent ouverts. Ils sont situés à Athis-Mons dans l'Essonne et à Nanterre dans les Hauts-de-Seine. Leur capacité d'accueil totale est de 154 places. Un centre supplémentaire d'une capacité de 86 places a également été ouvert à Paris pour prendre en charge les personnes testées positives à la Covid-19 à l'occasion de la mise à l'abri de ce jour.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 01 82 52 40 25

Mél : pref-presse@paris.gouv.fr

Préfecture de Police de Paris

Service de communication

Tél : 01 53 71 28 73

Mél : ppcom@interieur.gouv.fr

Préfecture de Seine-Saint-Denis

Tél : 01 41 60 60 60

Mél : pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr